



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Consommation de psychostimulants chez les enfants atteints de TDAH

Question écrite n° 16339

Texte de la question

Mme Fabienne Colboc attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'inquiétante augmentation des prescriptions de psychostimulants aux enfants atteints de troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). En France, le nombre de boîtes de psychostimulants à base de méthylphénidate remboursées par la sécurité sociale a largement augmenté. Selon la Caisse primaire d'assurance maladie, ce nombre est passé de 503 956 en 2012 à 813 413 en 2017, soit une augmentation de 61 %. Cette augmentation est d'autant plus inquiétante que son efficacité est limitée, et provoque des effets indésirables non négligeables tels que des hallucinations, des problèmes cardiovasculaires, de la dépendance et d'autres symptômes psychotiques. Dans ce contexte, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend engager pour diminuer la consommation de psychostimulants chez les enfants et adolescents.

Texte de la réponse

Le méthylphénidate est indiqué chez l'enfant dans le traitement des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Ce traitement s'accompagne d'effets indésirables cardiaques, neuro-psychologiques et cardiovasculaires lors d'un usage à long terme pour une efficacité jugée parfois modeste sur les symptômes de l'hyperactivité, de la qualité de vie et du comportement scolaire. Le rapport « Méthylphénidate : données d'utilisation et de sécurité d'emploi en France », publié en 2017 par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), mentionne en pages 10 et 11 que l'utilisation du méthylphénidate en France restait faible au regard de la prévalence de la maladie et bien inférieure à celle observée dans d'autres pays européens dont le Royaume-Uni, La Norvège, la Suède et le Danemark. La consommation de méthylphénidate est très encadrée en France. Elle est néanmoins en croissance. Dans ces conditions et consciente des inquiétudes qui persistent sur la santé des enfants traités à long terme et du recours croissant à ce traitement, la ministre des solidarités et de la santé sollicite l'ANSM pour disposer d'un état des lieux actualisé et des actions mises en œuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Fabienne Colboc](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16339

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 808

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5635